



## Traité Édouyot

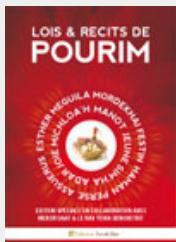
### Michna 3 - Chapitre 7

העיד רבי צדוק  
על הזרעים שרבו על הגוטפים,  
שהן כשרין.  
מעשה היה בברית קפליא,  
ובא מעשה לפניו חכמים,  
והכשרו.

Rabbi Tsadok témoigna qu'[un ruisseau, dont] les « eaux rampantes » (qui y coulent) sont majoritaires par rapport aux « eaux de pluie » (qui s'y sont mélangées), est invalide (pour qu'on s'y purifie).

Un fait (similaire) se produisit à Birat Hapilia ; lorsqu'il fut présenté devant les Sages, ceux-ci déclarèrent que [ses eaux] étaient aptes [pour qu'on y purifie un élément impur].

### Lois & Récits de POURIM



Comprendre le sens et appliquer les lois de la joyeuse fête de Pourim. L'histoire détaillée de la Mégoula d'Esther, réflexions sur la vraie joie..."

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - [www.torah-box.com/editions](http://www.torah-box.com/editions)